

Dossier

L'Appui au Développement des Ressources Humaines des Entreprises est une nouvelle aide financière de la Région des Hauts-de-France mobilisable jusqu'au **31 décembre 2018** dont les **objectifs** sont :

* Pour l'entreprise :

- d'accompagner un projet d'investissement stratégique ;
- de faciliter la création d'une activité nouvelle ;
- d'améliorer la compétitivité ;
- de consolider la reprise d'entreprise en difficulté ;
- d'attirer les projets d'implantation ou de relocalisation des entreprises ;
- d'aider à l'industrialisation d'un projet d'innovation ;
- de permettre une réorientation d'activité ;
- de soutenir une période de faible activité ;
- d'éviter les licenciements ;
- d'anticiper l'évolution de ses ressources en personnel et en compétences.

* Pour les salariés :

- d'augmenter leur niveau de qualification ;
- de développer leurs compétences et savoir-faire ;
- de leur permettre d'acquérir des savoir de base ;
- de favoriser leur maintien dans l'emploi et de sécuriser leur parcours professionnel.

Le montant de la subvention alloué dans le cadre de ce cofinancement est égal à **25% des coûts pédagogiques OU des salaires et charges** (Ce taux pourra évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction de la problématique spécifique de l'entreprise).

L'attribution des demandes de subvention sera décidée en **commission régionale**. En contrepartie de l'aide, des **engagements** pourront être demandés à l'entreprise (ex. : maintien dans l'emploi pendant la durée de la convention, consultation des salariés sur le plan de formation présenté à la Région...)

Retrouvez sur le site de l'ADEFIM Nord-Pas-de-Calais, la [fiche récapitulative d'éligibilité](#) de ce financement.

Pour toute information complémentaire, contactez votre Conseiller Formation.



Actualités

Le 27 avril dernier, Muriel PENICAUD, Ministre du travail présentait en Conseil des Ministres le projet de loi relatif à « **La liberté de choisir son avenir professionnel** » qui vise à transformer en profondeur le système de la formation professionnelle continue en plusieurs étapes.

Cette réforme initiée depuis plusieurs mois a pour ambition de :

- ▶ donner de **nouveaux droits** aux personnes pour leur permettre de **choisir** leur vie professionnelle tout au long de leur carrière
- ▶ renforcer l'**investissement** des entreprises dans les **compétences** de leurs salariés.



Retrouvez les **étapes clés** de son déploiement sur le site internet de l'ADEFIM Nord-Pas-de-Calais.

Vous serez conviés très prochainement à des réunions d'information sur les enjeux de cette nouvelle réforme.

Témoignage



La Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC) permet à plusieurs demandeurs d'emploi inscrits auprès de Pôle Emploi, de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois identifiés par la branche comme en tension. Son but : répondre aux besoins de recrutement de nos entreprises et favoriser la réinsertion durable.

La POEC est mise en œuvre et suivie par l'ADEFIM. Un partenariat avec Pôle Emploi permet de cibler les profils adaptés pour une intégration optimale. La formation de 400 heures maximum comprend un temps d'immersion en entreprise, généralement de 70 heures. Elle est dispensée par un organisme de formation ou un CFA de l'industrie. Souvent réalisé(s) en fin de parcours, le(s) stage(s) en entreprise permet(tent) aux candidats de montrer leurs acquis et de prouver leur motivation pour le métier, et côté entreprise de cerner les qualités et les compétences des candidats.

L'entreprise BERNHARDT située à Wimille a eu l'occasion de profiter de l'opportunité en 2017 de cette action.

Monsieur MAHIEU, Responsable du service maintenance nous fait part de son intérêt pour cette action :

« Nous avons eu l'occasion de rencontrer Samuel HOLLAND qui nous a fait une très bonne impression lors de sa première période de stage, et encore plus à l'occasion de la deuxième ! Nous avons rapidement pu voir son évolution dans le domaine de la maintenance.

Après avoir mesuré sa marge de progression, identifiée grâce à la formation préparatoire, nous avons pu rapidement nous positionner sur une proposition de contrat. Nous avons choisi l'alternance et dès septembre 2017, Samuel a fait son intégration en apprentissage en Bac pro Maintenance des Equipements Industriels ».

« La POEC permet de démarrer le contrat avec un jeune qui a acquis les savoirs de base, on ne part pas de zéro ! La POEC 2018 sera également l'occasion d'une nouvelle intégration, elle est un levier incontournable pour une embauche réussie ».

Samuel HOLLAND nous fait également part de son expérience sur le dispositif :

« J'ai découvert ce dispositif au cours d'un échange avec un ami. Ayant été tout de suite intéressé, je me suis rapidement rapproché de certaines entreprises. C'est alors que j'ai trouvé un interlocuteur idéal chez BERNHARDT qui a su me mettre en confiance et qui m'a permis d'intégrer l'équipe pour mes 2 périodes de stage. La POEC a été très enrichissante et bénéfique, un tremplin pour mes premiers pas dans la vie professionnelle. La formation a eu lieu à l'AFPI ACM formation de Boulogne sur Mer, j'y ai découvert un vrai dynamisme, un réel savoir-faire et une cohésion de groupe qui nous a tous motivés. La finalité de cette action a été la signature d'un contrat d'apprentissage en Bac Pro chez BERNHARDT. Je suis pleinement épanoui dans ce parcours ».

Récemment de nouvelles actions POEC ont été mises en place sur les territoires. Elles sont financées dans le cadre du Plan d'Investissement Compétences (PIC) par Pôle Emploi et l'OPCAIM. Si vous voulez en savoir plus, contactez votre conseiller ADEFIM.

Outil

Dans le cadre d'un plan d'action TPE/PME, l'OPCAIM a engagé une démarche visant au déploiement d'actions collectives au niveau régional, avec le support de l'ADEFIM Nord Pas-de-Calais.

Pour rappel, l'action collective est une action de formation à destination des **salariés des petites et très petites entreprises du territoire** avec des tarifs négociés. C'est un dispositif « clés en main » pour l'entreprise qui permet de faciliter l'accès des salariés aux dispositifs de formation.

Suite au succès des actions collectives proposées en 2017, nous vous avons adressé courant avril un questionnaire sur vos besoins, afin de vous proposer à nouveau en 2018 un ou plusieurs modules de formation aux contenus adaptés et répondant à vos attentes.

N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins !

Dernière minute :

Nouvelle enveloppe ADEC (Action de Développement de l'Emploi et des Compétences) disponible à compter du 1^{er} mai 2018

Rappel des critères d'éligibilité :

- * Salariés issus de PME en priorité
- * Publics prioritaires : les salariés de bas niveaux de qualification
- * Passage des dossiers en commission de validation auprès de la DIRECCTE. **Nouveauté : les actions ne pourront démarrer qu'après le passage du dossier en comité technique.**
- * 25% x (coûts pédagogiques + salaires chargés plafonnés à 47% dans la limite des coûts pédagogiques).